

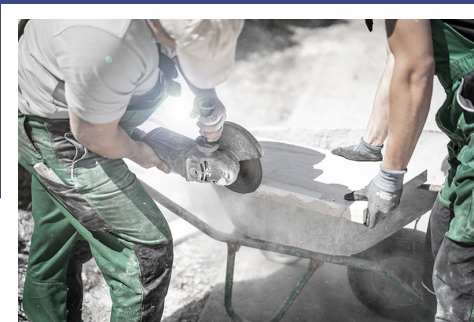
Les Rencontres de la Santé au Travail

1^{er} et 2nd semestre 2022

du 16 mars 2022 au 8 décembre 2022

WEBINAIRE de 11h à 12h

PRESENTIEL à Herouville St-Clair de 9h à 11h ou 11h30 (selon les thèmes)



Evolution de la réglementation sur la silice cristalline : quelles mesures de prévention mettre en place ?

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

- Vos salariés sont exposés à la poussière de silice cristalline s'ils sont tailleurs de pierre, maçons, plaquistes, carreleurs, enduiseurs, paysagistes, cuisinistes, marbriers, prothésistes dentaires, agents de l'industrie du verre, agents de maintenance (perçage, usinage d'éléments maçonnés, interventions sur des ciments réfractaires et certaines fibres et laines réfractaires), agents des carrières et transporteurs en bennes TP, etc.
- Vous vous questionnez sur le nouveau cadre réglementaire en vigueur depuis le 1er janvier 2021.
- Vous vous interrogez sur les effets de la poussière de silice cristalline sur la santé.
- Vous souhaitez améliorer votre démarche de prévention afin de réduire l'exposition de vos salariés à la poussière de silice cristalline.

CONTEXTE

- Depuis le 1er janvier 2021, les travaux exposant à la poussière de silice cristalline alvéolaire issus de procédés de travail sont classés comme étant cancérogènes.
- Plus de 300 000 travailleurs en France sont exposés directement ou indirectement (sous forme de poussières) à la silice cristalline dans plusieurs secteurs d'activités : bâtiments et travaux publics, verrerie, cristallerie, bijouterie, céramique, fabrication de prothèses dentaires, fonderie, cimenterie, taille de la pierre, maintenance, etc.
- Le risque lié aux poussières est souvent ignoré car il est méconnu, sous-estimé, non visible et n'impacte pas immédiatement la santé.
- Travailler en présence de poussières de silice cristalline peut avoir des effets à court terme et à long terme sur la santé.

OBJECTIFS

- Définir la silice cristalline.
- Clarifier le contexte réglementaire.
- Repérer les situations de travail concernées.
- Appréhender les effets sur la santé.
- Prévenir les risques liés aux poussières de silice cristalline.



PUBLIC

- Employeurs.
- Encadrants.
- Représentants du personnel.
- Responsables HSE.
- Préventeurs.
- Membres du CSE.

INTERVENANT

- Toxicologue et/ou préventeur en santé au travail.

L'EXPERTISE MIST NORMANDIE

- Conseils personnalisés.

INFOS PRATIQUES

- Webinaire et présentiel.
- Webinaire : de 11h à 12h.
- Présentiel : de 9h à 11h à Hérrouville Saint-Clair.